

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 153/04

ASA 31/105/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS »

NÉPAL **Radha Baitha (h), enseignant, 38 ans**
Bhuwan Sen (h), agriculteur, 28 ans

Londres, le 22 avril 2004

Radha Baitha et Bhuwan Sen auraient respectivement été arrêtés par les forces de sécurité le 5 avril et le 20 mars ; on ignore où ils se trouvent aujourd'hui. Un officier de l'armée a tout d'abord reconnu que Radha Baitha était détenu par ses services, avant de revenir sur ses déclarations. Amnesty International craint que les deux hommes n'aient « disparu ».

Radha Baitha a été arrêté le 5 avril dernier à 14 heures par quinze représentants des forces de l'ordre en tenue civile. Il se trouvait alors chez lui, dans le quartier n° 4 du comité de village de Sirsia (district de Parsa). Selon des témoins, les hommes ont demandé à Radha Baitha de les accompagner pour subir un interrogatoire. Alors qu'ils l'emmenaient, des villageois les auraient priés de ne pas l'arrêter, car il n'avait rien à se reprocher. Ils ont répondu que Radha Baitha serait libéré le lendemain, après s'être acquitté de certaines formalités. Des proches de l'enseignant se sont rendus à la caserne militaire de Birganj et ont demandé au commandant responsable de le relâcher. Celui-ci leur a garanti que Radha Baitha serait libéré au bout d'une semaine. Ce délai écoulé, sa famille s'est à nouveau présentée à la caserne, et le commandant a soutenu que Radha Baitha n'était pas détenu dans ce lieu. Il n'est toujours pas rentré chez lui et on ignore où il se trouve.

L'arrestation et la « disparition » de Radha Baitha ont été signalées le 19 avril aux autorités gouvernementales, notamment aux ministères de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'à la Commission nationale des droits humains.

Bhuwan Sen (également connu sous le nom de Chham Bahadur Sen), résident permanent du quartier n° 2 du district de Baglung, aurait été appréhendé le 20 mars 2004 dans le quartier n° 7 du comité de village de Tarakhola, dans le même district, par plus d'une cinquantaine de membres des forces de l'ordre en uniforme. Bhuwan Sen a été vu à Baglung Bazar après son arrestation : il avait les poignets menottés et les yeux bandés. On ne sait pas où il a été conduit ni où il se trouve actuellement.

Ses proches ont signalé son arrestation et sa « disparition » à la *Nepal Bar Association* (Association népalaise des avocats du barreau), qui mène une enquête pour déterminer ce qui lui est arrivé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, adoptée en 2002 ; ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été détenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat, à recevoir des soins médicaux ou à entrer en contact avec leurs proches. La Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, qui a expiré le 9 avril 2004, a été reconduite par ordonnance royale. En 2002 et 2003, le Népal a enregistré plus de « disparitions » que tout autre pays au monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, des centaines de personnes ont été enlevées par le PCN maoïste. Récemment, le groupe armé aurait kidnappé un grand nombre d'écoliers en vue de les « *endoctriner* ».

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois séries de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle constitution. Le 27 août 2003, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements

ont repris entre le gouvernement népalais et ce groupe armé dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que les deux parties s'étaient rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a notamment observé une augmentation du nombre de « disparitions » et d'enlèvements imputables respectivement aux forces de sécurité et au PCN maoïste.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Radha Baitha et Bhuwan Sen, qui auraient respectivement été arrêtés par les forces de sécurité le 5 avril et le 20 mars 2004 ;

– appelez les autorités à veiller à ce que ces deux hommes soient traités avec humanité pendant leur détention et, notamment, à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à leur permettre sans délai d'entrer en contact avec leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– demandez instamment que ces hommes soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Pour les appels en faveur de Radha Baitha :

Chef de district :

Mr Dharanidhar Khatiwada
Chief District Officer, Parsa district
District Administration Office, Birgunj, Parsa district
Népal

Télégrammes : CDO Dharanidhar Khatiwada, District Administration Office, Birgunj, Parsa, Népal

Fax : +977 51 524066 (Si une personne décroche, demandez : « *Fax, please* »)

Formule d'appel : *Dear Chief District Officer, / Monsieur le chef de district,*

Pour les appels en faveur de Bhuwan Sen :

Chef de district :

Mr Prem Narayan Sharma
Chief District Officer, Baglung district
District Administration Office, Baglung,
Baglung district, Népal

Télégrammes : CDO Prem Narayan Sharma, District Administration Office, Baglung, Népal

Fax : +977 68 520322 (Si une personne décroche, demandez : « *Fax, please* »)

Formule d'appel : *Dear Chief District Officer, / Monsieur le chef de district,*

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Colonel Nilendra Prasad Aryal
Head of Army Human Rights Cell
Army Headquarters
Singha Durbar
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Colonel NP Aryal, Army Headquarters, Singha Durbar, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 245 020 / 226 292 (Si une personne décroche, demandez : « *Fax, please* » et renvoyez votre fax.)

Formule d'appel : *Dear Colonel, / Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) ou Colonel, (si c'est une femme qui écrit)*

COPIES À :

Roi du Népal :

His Majesty the King Gyanendra Bir Bikram Shah Dev
C/O The Chief of Protocol Division
Protocol Division
Ministry of Foreign Affairs
Chital News, Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4 416 007

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 JUIN 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*